

## AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Création de 3 équipes médico-sociales d'appui à la scolarisation  
pour la rentrée scolaire 2026 dans le département de l'Eure

Date de publication de l'avis d'appel à candidatures : 15 avril 2026

Date limite de dépôt des projets : 28 mai 2026

Annexe 1 : Cahier des charges des équipes médico-sociales d'appui à la scolarisation

Annexe 2 : Critères d'évaluation et de sélection

Annexe 3 : Protocole fonction ressource

### 1. QUALITE ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE POUR DELIVRER L'AUTORISATION

Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

2, Place Jean Nouzille

Espace Claude MONET

CS 55035

14050 CAEN CEDEX 4

### 2. CALENDRIER PREVISIONNEL

Publication de l'avis d'appel à candidatures	15 avril 2026
Date limite de dépôt des dossiers	28 mai 2026
Comité de sélection	22 juin 2026
Mise en œuvre du dispositif	Rentrée scolaire 2026

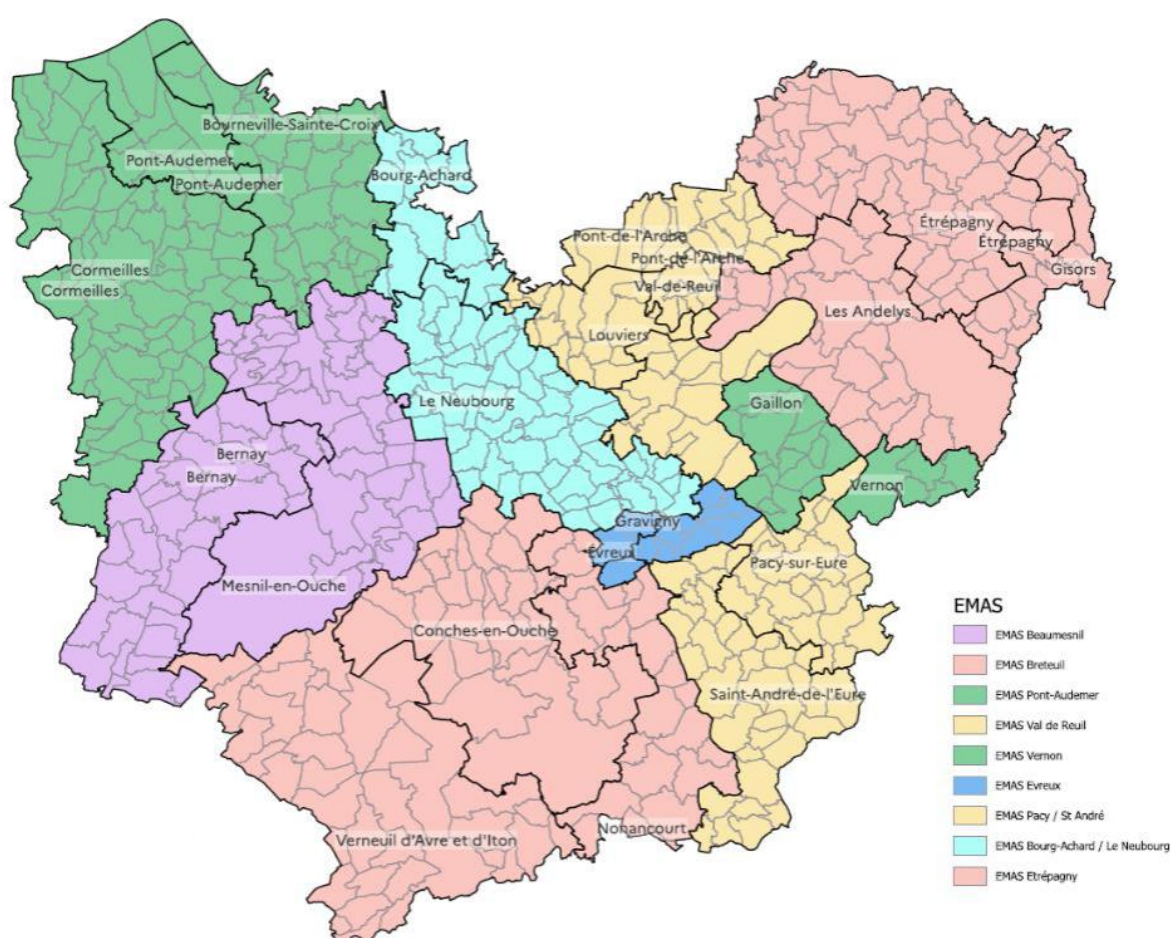
Le présent avis d'appel à candidatures est publié sur le site internet de l'ARS de Normandie et vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers.

### 3. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

Le présent appel à candidatures vise à retenir les porteurs médico-sociaux, partenaires de l'Education nationale, dans le cadre de la création de 3 équipes médico-sociales d'appui à la scolarisation (EMAS) dans le département de l'Eure, à savoir :

- EMAS Evreux
- EMAS St André / Pacy sur Eure
- EMAS Le Neubourg / Bourg-Achard

L'EMAS a vocation à intervenir en appui des établissements scolaires situés sur le territoire défini dans la carte ci-contre :



L'objectif est de renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap, en apportant une expertise et des ressources aux établissements scolaires et auprès de la communauté éducative, en s'appuyant sur les expertises et les ressources existantes dans les établissements et services médico-sociaux.

L'EMAS sera rattachée à un établissement ou un service médico-social (ESMS) **relevant du champ de l'enfance en situation de handicap** et bénéficiant d'une autorisation délivrée par l'ARS, à ce titre.

#### 4. CAHIER DES CHARGES ET COMPOSITION DU DOSSIER

Le porteur doit respecter le cahier des charges figurant en **annexe 1** du présent avis d'appel à candidatures. Il est téléchargeable sur le site Internet de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie, dans la rubrique de l'appel à candidatures :

<https://www.normandie.ars.sante.fr/liste-appels-projet-candidature>

**ATTENTION !** Les projets doivent respecter impérativement les critères spécifiques listés ci-dessous, sous peine d'être exclus :

- ✓ L'ESMS porteur du projet relève du **champ de l'enfance en situation de handicap** et bénéficie d'une **autorisation délivrée par l'ARS**, à ce titre ;
- ✓ L'ESMS porteur du projet doit être détenteur d'une **expérience en soutien à la scolarisation en milieu ordinaire** d'élèves en situation de handicap ;
- ✓ L'ESMS porteur du projet doit être implanté sur le **territoire d'intervention de l'EMAS défini supra ou limitrophe**.

#### 5. FINANCEMENT

Le financement d'une EMAS s'établit à hauteur de **100 000 € annuels**. Son déploiement sera conditionné à la délégation des crédits disponibles dans le cadre de la campagne budgétaire 2026.

#### 6. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le projet doit reprendre chacun des points de la grille des critères de sélection annexée au présent avis, qui servira de trame au dossier de candidature, à savoir :

1. L'identification du porteur de projet,
2. L'identification des besoins,
3. Les caractéristiques et le fonctionnement de l'équipe,
4. Les professionnels de l'équipe,
5. Les modalités de coopération avec les autres acteurs et d'intégration dans le paysage territorial,
6. Les modalités de suivi de l'activité,
7. Le budget,
8. Le calendrier de déploiement.

#### 7. MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

L'envoi des dossiers devra se faire **exclusivement** sous format dématérialisé, au plus tard pour le **28 mai 2026** délais de rigueur, par courriel à l'adresse suivante :

[ars-normandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr)

**ATTENTION !** Les dossiers envoyés après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables (l'accusé réception faisant foi).

Le territoire visé devra être clairement spécifié lors du dépôt de la candidature.

Les candidats peuvent demander des compléments d'informations, **au plus tard le 21 mai 2026**, exclusivement par messagerie électronique, en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à candidatures « **EMAS 27** », à l'adresse suivante :

[ars-normandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr)

Les réponses d'ordre général aux précisions sollicitées seront communiquées sur le forum aux questions (FAQ) qui sera mis en ligne sur le site Internet susvisé, dans la rubrique du présent appel à candidatures.

## **8. MODALITES D'INSTRUCTION**

Les projets seront instruits conjointement par des instructeurs désignés au sein de l'ARS en lien avec l'IEN ASH de l'Education nationale.

Les candidatures seront analysées selon trois étapes :

- ✓ Vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier,
- ✓ Vérification de l'éligibilité de la candidature, au regard de l'objet de l'appel à candidatures et des critères spécifiés dans le cahier des charges,
- ✓ Analyse des projets en fonction des critères d'évaluation et de sélection disponibles en **annexe 2** du présent appel à candidatures.

**Un comité de sélection** procédera à l'examen et au classement des dossiers qui sera publié selon les mêmes modalités. **Les candidats seront auditionnés.**